

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUN 2019**

Délibération
n° 2019.06.189

**Monnaie Locale
Complémentaire :
attribution d'une
subvention à
l'association POIVRE
MLC**

LE VINGT SEPT JUN DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 juin 2019**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Marie ACQUIER à Gilbert CAMPO, Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Danielle CHAUVET, Joël GUITTON à Vincent YOU, Elisabeth LASBUGUES à Laïd BOUAZZA, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à François NEBOUT, Pascal MONIER à Isabelle LAGRANGE, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Alain THOMAS à Françoise DELAGE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Denis DUROCHER

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Jean-Marie ACQUIER, Véronique ARLOT, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Georges DUMET, François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019

**DELIBERATION
N° 2019.06.189**

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Rapporteur : Madame PIERRE

MONNAIE LOCALE COMPLEMENTAIRE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POIVRE MLC

Dans le cadre de son projet d'agglomération, GrandAngoulême a souhaité intégrer l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) comme une priorité de territoire, notamment par la mise en place de financements solidaires dont la création d'une monnaie locale complémentaire.

En 2015, l'association POIVRE Monnaie Locale Complémentaire s'est lancée dans un travail de réflexion et de préfiguration d'une monnaie locale sur le territoire de l'Angoumois.

Au cours de la période 2016-2018, POIVRE MLC grâce au soutien financier de GrandAngoulême a mobilisé un groupe projet constitué de bénévoles issus d'associations, d'entreprises et de citoyens afin d'étudier la faisabilité de la mise en place d'une monnaie locale, la rédaction d'une charte de gouvernance du projet, la création d'outils de communication ainsi que la définition des conditions de fonctionnement de la monnaie.

Cette monnaie, « la bulle », a été lancée le 21 mars 2019 par la mise en circulation de 63 000 « Bulles ». Ce lancement a permis de mobiliser plusieurs centaines de personnes autour d'animations et des premiers professionnels acceptant la Bulle.

Depuis le lancement de la « Bulle » plus de 280 personnes et 77 professionnels locaux ont fait le choix d'utiliser ce nouvel instrument de paiement.

Par délibération n°620 du 14 décembre 2017, le conseil communautaire a approuvé une convention financière sur 2 années (2018-2019) portant sur un soutien à la création et au développement de la MLC. Conformément à cette délibération, la monnaie étant créé, il convient de poursuivre l'engagement de la collectivité auprès du porteur de projet en apportant une subvention de fonctionnement à hauteur de 20 000 € pour la seconde année de la convention.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie, emploi du 19 juin 2019,

Je vous propose

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 20 000 € à l'association POIVRE MLC.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer la convention à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE (28 ABSTENTIONS),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 juillet 2019	<u>Affiché le :</u> 09 juillet 2019